



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

21 février 2024

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 21 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2024

Date d'affichage : 14 février 2024

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Denis HERRAUX, Mme Isabelle BERTHE, M. Christian BONNIN, Mme Véronique CORMIER, Mme Sandrine CHEVRAY, M. Patrice POUILLET, Mme Laurence WATTEAU, M. Éric BEVILLON, M. Giovanni FOULADOUX, M. Fabien LEBAS, Mme Laurence HUBERT, Mme Odile GODIN, Mme Laëtitia BOIS, Mme Jessica RENAUT, Mme Anne-Laure CORREIA, M. Alain DOBREMEL, M. Grégory LEBLANC.

Absente excusée : Loëtitia MAILLARD qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure CORREIA.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CORMIER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre d'absents : 1

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2024.

3. Vie économique et financière.

3.1. Approbation du compte de gestion 2023 COMMUNE.

3.2. Approbation du compte administratif 2023 COMMUNE.

3.3. Approbation du compte de gestion 2023 ASSAINISSEMENT.

3.4. Approbation du compte administratif 2023 ASSAINISSEMENT.

3.5. Renouvellement des conventions de mise à disposition à titre onéreux des bureaux du bâtiment des Glycines.

3.6. Mise en vente de la parcelle communale cadastrée AA92.

3.7. Délibération pour l'embauche d'un agent des services techniques.

4. Cadre de vie et environnement.

4.1. Renouvellement de la convention Vigifoncier.

4.2. Renouvellement convention fourrière animale Ville du Mans.

5. Vie culturelle et associative.

5.1. Bilan d'activité de la Bibliothèque Municipale.

5.2. Renouvellement de l'adhésion Ciné Ambul.

6. Informations diverses.

6.1. Informations communautaires.

6.2. Points divers et questions diverses.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2024

Il est demandé de modifier une phrase suite à l'intervention de Madame Bois concernant la mise à disposition de salle du lycée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. VIE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.

3.1. Approbation du compte de gestion 2023 COMMUNE.

Monsieur Christian Bonnin, adjoint en charge des finances de la commune, présente le compte de gestion 2023 de la commune, document qui regroupe les informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité ainsi que sur sa situation financière et patrimoniale. Pour rappel, le **Compte Administratif** est établi par l'ordonnateur (le Maire), tandis que le **Compte de Gestion** est élaboré par le comptable de la collectivité (Service de Gestion Comptable de Montval/Loir).

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 20h15 pour le vote.

Adopté à l'unanimité

3.2. Approbation du compte administratif 2023 COMMUNE.

M. Bonnin assure toujours la présidence de la séance pour l'adoption du **Compte Administratif** 2023 de la commune. Il explique que la commission « finances » s'est réunie le lundi 19 février et propose la synthèse suivante :

Voir page suivante

Pour la section de fonctionnement :

Comptes administratifs 2022 et 2023

section Fonctionnement " Commune "

CHARGES						
chapters	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023	2023/2022	%
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Consommables - alimentation - petit équipement - fournitures scolaires et administratives - locations diverses - entretien et maintenance - vêtements travail - assurances - honoraires..	436 459,56 €	425 933,29 €	↓	-2,41%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	Rémunérations charges sociales comprises des agents, apprentis... - médecine du travail - allocations chômage -	888 289,84 €	840 734,13 €	↓	-5,35%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	Dégrèvement taxe foncières jeunes agriculteurs - attribution de compensation versée à la communauté de communes (EPCI)	48 339,01 €	39 635,75 €	↓	-18,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Indemnités des élus - formations - subventions des associations - SDIS	112 584,72 €	121 596,37 €	↑	8,00%
66	CHARGES FINANCIERES	Intérêts liés à l'échéance prêt et dette	8 184,66 €	11 591,19 €	↑	41,62%
67	CHARGES SPECIFIQUES	Titres annulés des années précédentes	2 074,86 €	8 769,02 €	↑	322,63%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	Dépréciation des créances douteuses	1 500,00 €		↓	-100,00%
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Autofinancement				
O42	TRANSFERT ENTRE COMPTES	Opérations d'ordres de transfert: comptes 675, 681 (dotation aux amortissements)...	82 809,31 €	280 257,20 €	↑	238,44%
	CHARGES		1 580 241,96 €	1 728 516,95 €	↑	9,38%
		Déficit antérieur reporté				
	TOTAL CHARGES		1 580 241,96 €	1 728 516,95 €		

PRODUITS						
chapters	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023	2023/2022	%
O13	ATTENUATION DE CHARGES	Remboursement des Indemnités Journalières par CPAM et assurance statutaire	56 471,42 €	33 717,52 €	↓	-40,29%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	Concessions cimetière - factures restaurant scolaire - panneaux photovoltaïques - MAD personnel assainissement et Rabelais - remboursement frais MOUV N GO - locations emplacement orange	145 663,62 €	152 882,49 €	↑	4,96%
73	IMPÔTS ET TAXES	Fiscalité locale: impôts directs locaux (état 1259). Fiscalité reversée	886 804,00 €	986 458,13 €	↑	11,24%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	Dotations de l'état, FCTVA	491 798,04 €	441 499,74 €	↓	-10,23%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Locations de nos immeubles et salles	108 484,00 €	117 422,88 €	↑	8,24%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	Recouvrement des créances, annulations de mandats années précédentes, cessions immobilières	3 819,68 €	195 158,00 €	↑	5009,28%
78	REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	Reprise sur dépréciation des créances douteuses		775,61 €		
O42	TRANSFERT ENTRE COMPTES	Reprise de subventions d'investissement		605,68 €		
	PRODUITS		1 693 040,76 €	1 928 520,05 €	↑	13,91%
		Excédent antérieur reporté	142 720,73 €	94 519,53 €		
	TOTAL PRODUITS		1 835 761,49 €	2 023 039,58 €	↑	10,20%

Résultat sans report **112 798,80 €** **200 003,10 €**
 Résultat avec report **255 519,53 €** **294 522,63 €**

Pour la section d'investissement :

Comptes administratifs 2022 et 2023

section Investissement " Commune "

DEPENSES					
Chapitres et opérations	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023	
105	STADE		8 312,13 €	7 504,80 €	
106	ATELIER MUNICIPAL		2 202,10 €	11 574,55 €	
109	ECOLE		13 802,56 €	45 884,60 €	
110	SALLE GLYCINES			3 082,80 €	
111	RESIDENCE MOITTET FRESNET		545,48 €	1 548,25 €	
112	MAIRIE		29 446,75 €	13 256,50 €	
113	CIMETIERE / EGLISE			1 565,16 €	
114 et 118	VOIRIE / RESEAU EAUX PLUVIALES		56 527,01 €	203 207,27 €	
115 et 117	SALLE POLYVALENTE et ACCESSIBILITE PMR		39 536,53 €	149 156,76 €	
120	BIBLIOTHEQUE			4 296,74 €	
123	RESTAURANT SCOLAIRE		214 198,96 €	135 885,21 €	
127	LOTISSEMENT LE CHESNEAU		19 751,81 €		
132	ETUDE RENOVATION PISCINE			12 870,00 €	
129 131 133 134 137	VIABILISATION TERRAINS / TERRAINS		15 509,30 €	11 918,82 €	
135	BATIMENT RUE DES BICHES		80 000,00 €	2 103,00 €	
136	PANNEAUX SENTINELLES DE LA FORET		2 802,10 €		
		DEPENSES EQUIPEMENTS	482 634,73 €	603 854,46 €	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	Versement taxe aménagement à la CDC		1 106,68 €	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	Aménagement des glycines (fin 5 juin 2023) - Travaux investissement 2017 (fin 20 sept 2037) - Travaux (fin 20 mai 2033) - Travaux voirie 2019 (fin 1er juillet 2029) - Emprunt fin 2022 pour travaux en 2023 (fin en 2038)	69 525,18 €	80 534,27 €	
040 et 041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Virement du compte 203 dans 213 / reprise subvention sur isolation Fresnais MOITTET		1 116,11 €	
		Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	
		TOTAL DEPENSES	552 159,91 €	686 611,52 €	

RECETTES					
Chapitres	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023	
040 et 041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements pour 85 207,2 € / Produits de cession pour 195 050 € / Virement du compte 203 dans 213 pour 510,43 €	82 809,31 €	280 767,63 €	
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	Taxe aménagement pour 34 895,82 € + FCTVA pour 55 003,12 + affectation de résultat pour 161 000 €	170 029,49 €	250 898,94 €	
13	SUBVENTIONS SUR EQUIPEMENTS		94 587,50 €	37 025,84 €	
	REGULARISATION SUR ECRITURE 2018	Subvention district entretien du terrain de foot	4 836,00 €		
16	EMPRUNTS	Pas d'emprunt en 2023 / seulement le remboursement d'une caution	300 000,00 €	326,42 €	
		RECETTES	652 262,30 €	569 018,83 €	
		Excédent antérieur reporté	98 421,23 €	198 523,62 €	
		TOTAL RECETTES	750 683,53 €	767 542,45 €	

Résultat sans report **100 102,39 €** **-117 592,69 €**
 Résultat avec report **198 523,62 €** **80 930,93 €**

Adopté à l'unanimité.

3.3. Approbation du compte de gestion 2023 ASSAINISSEMENT.

Monsieur Christian Bonnin présente le compte de gestion 2023 du budget Assainissement, document qui regroupe les informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité ainsi que sur sa situation financière et patrimoniale. Pour rappel, le **Compte Administratif** est établi par l'ordonnateur (le Maire), tandis que le **Compte de Gestion** est élaboré par le comptable de la collectivité (Service de Gestion Comptable de Montval/Loir).

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 20h35 pour le vote.

Adopté à l'unanimité.

3.4. Approbation du compte administratif 2023 ASSAINISSEMENT.

M. Bonnin continue de présider la séance pour l'adoption du **Compte Administratif** du budget **Assainissement 2023**. Au même titre que le budget de la commune, la commission propose la synthèse suivante :

Pour la section de fonctionnement :

Comptes administratifs 2022 et 2023 section Fonctionnement " Assainissement"

CHARGES						
chapitres	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023	2023/2022	%
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	Energie, petit équipement, entretien et réparations, frais postaux ..	72 274,13 €	52 609,37 €	↓	-27,21%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	Personnel communal mis à disposition	10 872,98 €	11 102,54 €	↑	2,11%
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	Reversement à agence de l'eau pour modernisation	10 452,00 €	10 329,00 €	↓	-1,18%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes	1 435,56 €	748,91 €	↓	-47,83%
66	CHARGES FINANCIERES	Intérêts liés aux emprunts	4 038,52 €	2 863,58 €	↓	-29,09%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Titres annulés sur exercices antérieurs	45,08 €	133,82 €	↑	196,85%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	Dépréciation des créances douteuses	1 000,00 €		↓	-100,00%
O22	DEPENSES IMPREVUES	Maintien pour le budget assainissement en M49 (disparition en M57)				
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Autofinancement				
O42	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Dotations aux amortissements	54 632,54 €	59 992,26 €	↑	9,81%
	CHARGES		154 750,81 €	137 779,48 €	↓	-10,97%
OO2	Déficit antérieur reporté					
	TOTAL CHARGES		154 750,81 €	137 779,48 €		

PRODUITS						
chapitres	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023	2023/2022	%
O42	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Quote part des subventions d'investissement	19 875,91 €	5 477,00 €	↓	-72,44%
70	VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	Redevance d'assainissement collectif, redevance pour modernisation des réseaux, participation pour assainissement collectif, FCTVA "fonctionnement"	164 406,43 €	159 748,14 €	↓	-2,83%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Reprise sur dépréciations des créances douteuses	0,00 €	821,98 €	↑	
	PRODUITS		184 282,34 €	166 047,12 €	↓	-9,90%
OO2	Excédent antérieur reporté		56 078,26 €	85 609,79 €		
	TOTAL PRODUITS		240 360,60 €	251 656,91 €	↑	4,70%

Résultat sans report 29 531,53 € 28 267,64 €
Résultat avec report 85 609,79 € 113 877,43 €

Pour la section d'investissement :

Comptes administratifs 2022 et 2023 section Investissement "Assainissement"

DEPENSES				
chapitres et opérations	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023
O40	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Quote-part de subventions d'investissement	19 875,91 €	5 477,00 €
16	EMPRUNTS	Remboursement du capital (dont 260 000 € à l'agence postale)	22 381,34 €	282 982,64 €
opération 1	REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT	Frais d'études, mission SOCOTEC, Travaux..		
opération 2	AUTOSURVEILLANCE	Par entreprise SUEZ	1 230,90 €	
non affecté	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION			4 965,69 €
	DEPENSES		43 488,15 €	293 425,33 €
	Déficit antérieur reporté			
	TOTAL DEPENSES		43 488,15 €	293 425,33 €

RECETTES				
chapitres	Libellés	Objets	CA 2022	CA 2023
10	DOTATIONS FONDS ET RESERVES	FCTVA et affectation de résultat	9 166,04 €	75 957,70 €
13	SUBVENTIONS SUR EQUIPEMENTS	Par agence de l'eau, conseil départemental	187 530,12 €	
O40	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	Dotations aux amortissements	54 632,54 €	59 992,26 €
16	EMPRUNTS	Pas d'emprunt en 2022 et 2023		
	RECETTES		251 328,70 €	135 949,96 €
	Excédent antérieur reporté		51 090,11 €	258 930,66 €
	TOTAL RECETTES		302 418,81 €	394 880,62 €

Résultat sans report 207 840,55 € -157 475,37 €

Résultat avec report 258 930,66 € 101 455,29 €

Adopté à l'unanimité.

3.5. Renouvellement des conventions de mise à disposition à titre onéreux des bureaux du bâtiment des Glycines.

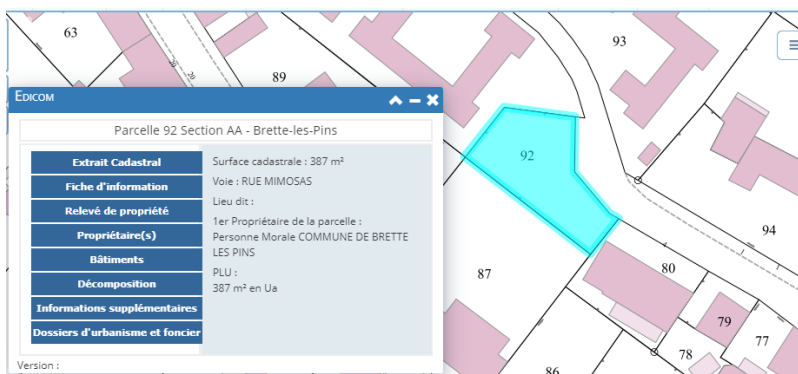
Monsieur le Maire rappelle que la commune loue deux bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment des Glycines. Il convient de renouveler les conventions de mise à disposition et réévaluer, logiquement, le montant des loyers, au regard de l'inflation et des augmentations des tarifs locaux qui ont été validés pour les autres services pour l'année 2024.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 20h40 pour le vote.

Adopté à l'unanimité

3.6. Mise en vente de la parcelle communale cadastrée AA92.

Monsieur le Maire propose de mettre en vente la parcelle AA92 d'une surface de 387 m² au prix de 25 000 € non viabilisé.



Interventions :

Madame Laurence Hubert trouve dommage de ne pas garder cette parcelle en parking comme c'est le cas actuellement dans la mesure où il y a peu de stationnements dans le bourg.

Madame Laetitia Bois se demande pourquoi est-ce que ce terrain ne pourrait pas servir pour la construction du nouveau bâtiment de la bibliothèque ?

Monsieur Le Maire explique que si la commune construit un bâtiment neuf pour accueillir la bibliothèque, les subventions seront moins importantes que si on réhabilite l'actuel local.

Au regard des différentes discussions, Monsieur le Maire propose de sursoir à cette décision jusqu'à la remise du rapport de l'audit énergétique qui éclairera le Conseil sur un choix pertinent s'agissant du projet de réhabilitation de la bibliothèque municipale.

Le Conseil valide unanimement cette décision.

3.7. Délibération pour l'embauche d'un agent des services techniques.

Monsieur Denis Herraux, Maire-Adjoint en charge des services techniques de la commune rappelle, que le responsable de services techniques a demandé une disponibilité pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024. Son remplacement s'effectue en interne puisque l'agent en charge des bâtiments a accepté le remplacement.

Un agent des espaces verts a demandé sa mutation dans une autre collectivité. Il sera radié de la collectivité à compter du 22 avril 2024. Afin de pouvoir le remplacer, il propose le recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activités sur 6 mois, afin de pouvoir recruter un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale, ceci dans le but d'évaluer les compétences avant embauche définitive.

Adopté à l'unanimité.

3.8. Vente parcelle rue des Bouleaux.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2023, le Conseil Municipal a voté la vente de m² supplémentaires jouxtant la parcelle AI112 rue des Bouleaux aux acquéreurs afin qu'ils obtiennent un avis favorable à leur permis de construire. Le bornage du terrain a été réalisé et il convient d'annuler la précédente délibération et d'en voter une nouvelle afin que celle-ci réponde au nouveau bornage. Il propose que les 218 m² soient vendus aux futurs acheteurs au prix de 1 000 €. Les autres conditions restent inchangées.

Adopté avec 16 voix pour et 3 abstentions.

4. CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT.

4.1. Renouvellement de la convention Vigifoncier.

Rapporteurs : Messieurs Herraux et Fouchard.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural a été signée en février 2021. Depuis, la commune bénéficie d'un dispositif de veille et d'observatoire foncier. Grâce à elle, la commune connaît en temps réel, toutes les mutations à titre onéreux portées à la connaissance de la Safer, le prix des terres, l'évolution des marchés fonciers sur son territoire. Ainsi, la commune peut mieux anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradations des paysages...) C'est un outil qui vient compléter la veille foncière exercée par les notaires à l'intérieur de la zone agglomérée de la commune. Il propose de renouveler cette convention *Vigifoncier* pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Renouvellement convention fourrière animale Ville du Mans.

Afin d'appliquer les dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens, aux fourrières animales, à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, à la sécurité et à l'hygiène publique, la

commune a la possibilité de signer une convention avec la fourrière animale de la ville du Mans. Cette convention prévoit uniquement l'hébergement des chats et des chiens. Il incombe à la commune de pouvoir les transporter jusqu'à la fourrière du Mans. La présente convention fixe les tarifs d'hébergement, soins et frais vétérinaires éventuels ainsi que la participation par habitant. La convention est signée pour une durée d'un an.

Pour mémoire en 2023, la commune a versé 1 276,80 € de frais de gestion (montant calculé en fonction du nombre d'habitants) et 2 interventions de 148,60 € et 125,80 € chacune.

Monsieur Grégory Leblanc quitte la salle du Conseil Municipal pour le vote.

Adopté à l'unanimité avec 18 voix.

5. VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE.

Rapporteur : Mme Véronique Cormier.

5.1. Bilan d'activité de la Bibliothèque Municipale.

Madame Véronique Cormier, adjointe en charges des affaires culturelles dresse le bilan qualitatif et quantitatif de la bibliothèque pour l'année 2023. Quelques chiffres à retenir :

- 6 166 exemplaires en 2023 contre 5 809 en 2022 ;
- 10 529 prêts en 2023 contre 9 624 en 2022 ;
- 61 nouveaux adhérents en 2023 ;
- dépenses de fonctionnement : 5 511,46 € (hors fluides et salaires de la bibliothécaire) ;
- dépenses d'investissement : 1 062,82 € ;
- recettes (abonnements) : 772 €
- au moins 5 animations grand public encadrées par les 12 bénévoles ;
- 1 rallye lecture proposé à toute les classes de l'école, qui a mobilisé tous les bénévoles ;
- Le référent périscolaire vient toutes les 3 semaines emprunter des livres pour les garderies ;

Interventions :

Un élu s'étonne que l'on n'ait que 6h d'intervention de la bibliothécaire alors qu'on a quasiment autant d'adhérents qu'à Saint Mars d'Outillé.

Mme Cormier rappelle qu'il s'agit d'une mise à disposition ; la commune n'est pas l'employeur de l'agent intervenant en complément du travail des bénévoles.

5.2. Renouvellement de l'adhésion Ciné Ambul.

Madame Véronique Cormier propose de renouveler l'adhésion à Ciné Ambul pour l'année 2024. La participation est calculée en fonction du nombre d'habitants incluant les lycéens. Pour 2024, le prix de l'adhésion s'élève à 0,30 € multiplié par 2 123 habitants + 140 lycéens. Le montant est donc de 678,90 €.

Adopté à l'unanimité.

6. INFORMATIONS DIVERSES.

6.1. Informations communautaires.

Monsieur Denis Herraux, Vice-Président en charge de l'environnement à la Communauté de Communes présente une synthèse des dernières actualités suite au Conseil Communautaire du 20 février 2024.

- Le **Débat d'Orientation Budgétaire** a été validé.
- Un avenant à la convention d'utilisation des locaux scolaires à Saint-Mars d'Outillé a été validé afin d'accueillir les accueils de loisirs une semaine à chaque période de vacances scolaires et tous les

mercredis. Les enfants de Brette seront accueillis sur ces périodes d'ouverture à Saint-Mars et non plus à Parigné l'Evêque. Les autres semaines, les enfants de Brette-les-Pins et Saint-Mars seront accueillis à Parigné l'Evêque.

- Validation d'une étude de l'offre touristique sur le territoire communautaire pour un montant de 25 000 € HT. L'objectif est de réaliser une photographie de l'offre touristique et de déterminer les points forts et les points faibles. Après demande de subventions (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, du dispositif régional Pays de la Loire Conseil et de l'aide départementale à l'ingénierie stratégique), le reste à charge de La Communauté de Communes sera de 5 000 € soit 20 % du montant total HT.
- La commission environnement s'est réunie pour choisir les contenants pour la future gestion des ordures ménagères et des biodéchets ; une consultation va donc être lancée.
- Le mardi 20 février, le cabinet missionné pour accompagner les élus dans le cadre du transfert de la compétence « *eau et assainissement* » est venu présenter la phase 2 de l'étude. Les modes de gestion vont être difficiles à harmoniser entre les 5 communes puisque certains sont en DSP avec des dates de fin de contrat différentes et d'autres sont en régie. La commune de Changé va adhérer au SIDERM pour la compétence Assainissement à compter du mois de juillet 2024, ce qui complique les décisions à l'échelle des autres communes.
- Signature d'une convention avec le Centre De Gestion des Côtes d'Armor (22) pour l'externalisation des payes puisque 3 agents du service RH mutualisé ont demandé leur mutation vers une autre collectivité et que la DRH est toujours en arrêt. Un audit organisationnel du service est en cours de réalisation par un cabinet extérieur.

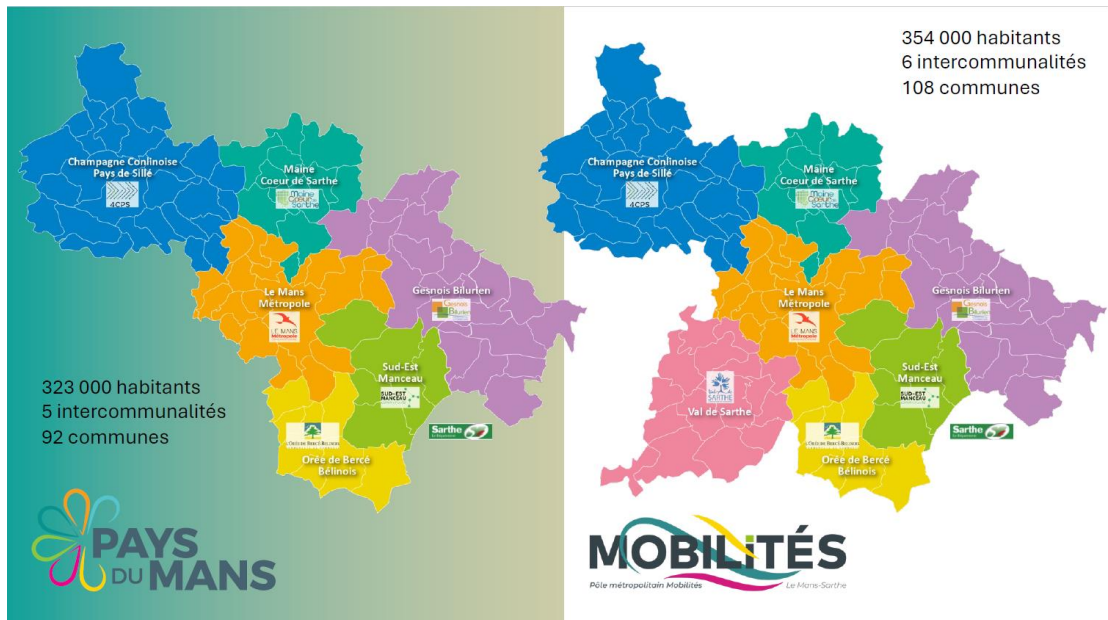
6.2. Points divers et questions diverses.

- ☛ Signalement de 2 locations très bruyantes : le concert de samedi 10 février ainsi que le samedi 17 février. Les portes étaient grandes ouvertes alors que nous sommes en période de chauffage.
- ☛ Les jeux démontés en 2023 seront remplacés par de nouveaux jeux à l'été 2024.
- ☛ Réflexion sur la mise en place de supports vélos à la salle polyvalente ainsi qu'au niveau de l'abri de bus rue des Bleuets.
- ☛ Des travaux d'accessibilité (imposés par la Région) de l'abri bus du lycée André Provots seront réalisés en 2025. Ils entraîneront une modification de l'emplacement des passages piétons.
- ☛ Les points d'apport volontaire ont été déplacés à la salle polyvalente.
- ☛ Enedis a pour projet de créer une voie de délestage entre la rue des mimosas et le cimetière. Le projet est en cours de réflexion.

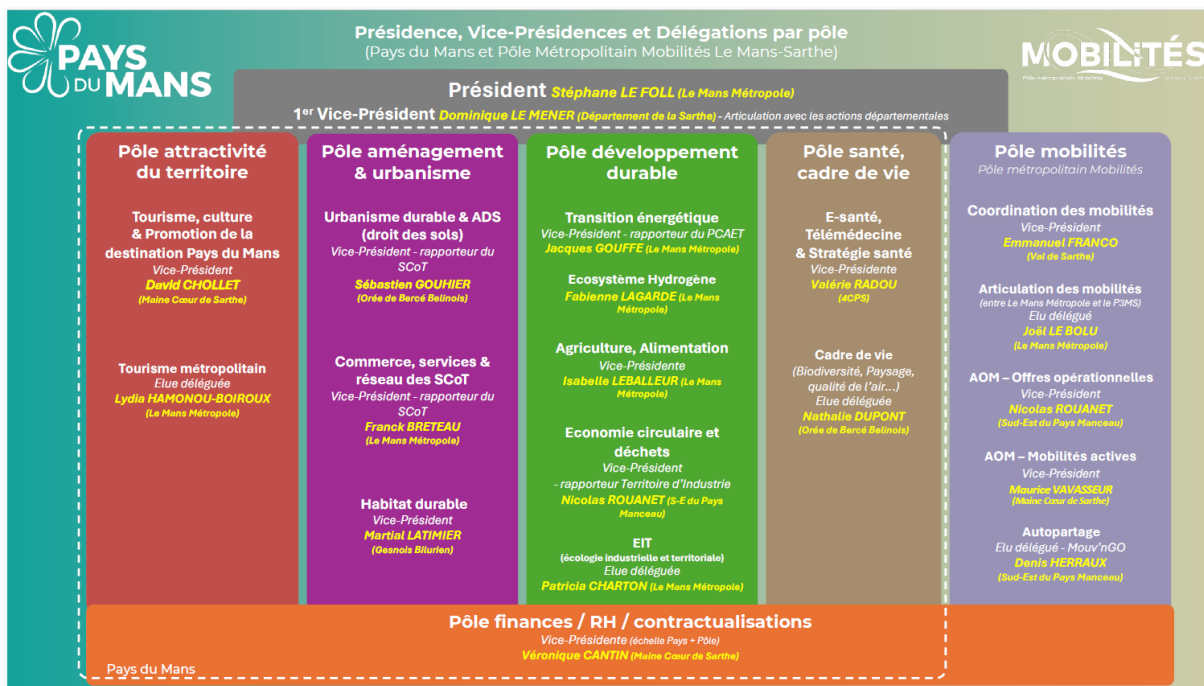
Monsieur Denis Herraux propose de donner des informations concernant le rôle du Pays du Mans.

Voici les éléments de synthèse à retenir :

- Ci-dessous les 5 intercommunalités du Pays du Mans



- Les compétences du Pays du Mans :



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le Maire,
Stéphane FOUCHARD